

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 juillet 2014 PAGE 1

L'an deux mille quatorze, le trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du maire : Monsieur Hubert BARBIEUX.

Présents : Messieurs BARBIEUX, HECQUET, MORICE, RAVELLI, RECORDON, et Mesdames BEL, FORET et FOUCHET.

Absents et excusés : MM. LEFEVRE et VILLIERS. M. DUJARDIN donne pouvoir à Mme BEL.

*La séance est ouverte à 19h30 heures.
Mme BEL est nommée secrétaire de séance.*

En préambule à la réunion, M. le Maire remercie les membres du conseil de s'être rendus disponibles pour cette séance décidée précipitamment, et en explique la raison : le contrat qui lie la Mairie avec la personne précédemment chargée de la surveillance de la cantine faisait suite à une délibération du conseil qui était nominative. De ce fait, le maire n'a pas le pouvoir de signer le contrat avec une nouvelle personne. Or la rentrée scolaire vient d'avoir lieu, et on ne pouvait attendre la prochaine séance du conseil sans pénaliser gravement les enfants.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Hecquet demande que l'on mette également à l'ordre du jour un avenant au contrat de Mme Fernandez, afin qu'elle puisse seconder, trois heures par semaine, l'agente spécialisée de l'école maternelle pour les temps périscolaires.

Approuvé à l'unanimité.

1 – Délibération autorisant le maire à signer un contrat pour besoins occasionnels pour la surveillance de la cantine et des activités périscolaires.

Mme Foret dit qu'elle est favorable à la création de ce poste, mais qu'elle se décharge de toute responsabilité quant au choix de la personne embauchée.

Le Conseil procède au vote.

Accepté à l'unanimité.

2 – Délibération autorisant à signer un avenant au contrat de Mme Fernandez.

Mme Bel explique que l'agente territoriale spécialisée de l'école maternelle pensait qu'une partie des enfants de l'école ne resterait pas pour le temps périscolaire, et qu'avec une quinzaine d'enfants elle pourrait prendre en charge ce temps – épaulée occasionnellement par des personnes venant assurer une animation spécifique.

Or il se trouve que la quasi totalité des enfants restera, et il ne serait pas prudent de la laisser encadrer seule un groupe de 22 petits enfants.

Mme Fernandez est d'accord pour assurer ce service.

M. Hecquet précise que le contrat de base de Mme Fernandez étant un contrat aidé, les horaires supplémentaires seront affectés d'un taux inférieur de charges sociales.

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 juillet 2014 PAGE 2

Le Conseil procède au vote.

Pour : 8

Absention : 1

3 – Questions diverses

M. Barbieux informe de deux réunions importantes qui auront lieu le lendemain à la mairie :

- à 10 h : réunion organisée par lui-même et Mme la Sous-Préfète avec l'ensemble des institutions qui participent au financement des travaux de la basilique, afin de bien préciser ces financements et de déterminer la part des crédits européens FEDER.
- à 11h : les mêmes personnes, rejointes par un représentant du Conseil général, réfléchiront sur les possibilités de trouver des financements pour une éventuelle préemption qui sera abordée lors du prochain Conseil.

Mme Bel informe de l'avancée du site internet, qui devrait être opérationnel pour la fin du mois.

M. Hecquet rappelle les dates des Journées européennes du patrimoine (20 et 21 septembre), et le besoin de quelques personnes pour assurer une permanence d'accueil et d'information salle gothique et salle des pressoirs. Mme Fouchet rappelle que le marché biologique, co-organisé par la municipalité, se tiendra le 21, et invite à une conférence à 15h organisée par la Mairie et le GABY (Groupement des agriculteurs biologiques de l'Yonne) sur le thème : *Vers le 0 phyto dans les jardins des particuliers et sur le territoire des collectivités locales*, insistant sur le fait que cette conférence concerne notamment les élus du territoire de la CCAVM, dans le cadre de la perspective d'un futur Agenda 21.

Mme Foret demande où en est le projet d'installation d'un abribus pour les Bois de la Madeleine. M. Ravelli répond que suite à l'autorisation des Monuments Historiques reçue fin août, cet abribus a été commandé ; la dalle pour le supporter a été réalisée. Mme Foret demande que l'on rappelle aux chauffeurs des cars scolaires qu'ils doivent s'arrêter à l'arrêt de bus et non sur la route départementale, et demande que le passage piéton prévu soit réalisé rapidement.

M. Recordon précise que la mairie n'a pas encore reçu l'autorisation pour l'abribus de la place du Champ de Foire. Il a reçu des devis pour des vasques de pierre personnalisées à 1000 euros pièce, et pour les trois bancs qui doivent être installés prochainement dans la rue principale de Vézelay

M. Ravelli informe que les travaux du carrefour au-dessus de la maison médicale se dérouleront en deux fois : les trottoirs en septembre et la route en novembre.

Prochaines réunions des commissions extramunicipales :

- *Vézelay pour demain* : le lundi 8 septembre à 19 h dans la salle du Conseil
- *Cœur de village* : le mardi 16 septembre à 19 h (même lieu)

Prochaine séance du Conseil municipal : samedi 13 septembre à 8h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h3